

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Centre Communal d'Action Sociale de Pélussin

**Nombre de Membres**

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 12

VOTANTS : 12

*Le quatre mars deux mille vingt-six, le Centre Communal d'Action Sociale de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Denise Eparvier, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**PRESENTS (12) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Gisèle FOUREL, Mme Brigitte GARDE, Mme Marie-Odile DALUD, Mme Francine BEAUVISAGE (Les Restos du Cœur), M. Jean-Noël VANEL (ADMR), Mme Claudine VENARD (Secours catholique), Mme Elyane LABROSSE (Pilat Prévention Santé), Mme Yvette COROMPT (L'Âge d'Or)

**EXCUSÉS (2) :** Mme Josiane BONZI (Club de Loisirs du 3<sup>ème</sup> âge)

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Nathalie ROLLAT

**Convocation :** 24 février 2026

\*\*\*\*\*

**OBJET :2026-004**

REPRISE ANTICIPÉE  
DES RÉSULTATS  
2025

Mme JAROUSSE, Déléguée aux affaires sociales, explique que, cette année, l'anticipation du vote du budget ne permet pas de voter en même temps ou au préalable le Compte Financier Unique (CFU). En effet, ce document qui doit être voté avant le 30 juin n'a pas encore pu être établi. Or, conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la détermination et l'affectation du résultat de fonctionnement

de l'exercice antérieur se font à l'occasion du vote du CFU. Aussi, afin de permettre l'inscription des résultats antérieurs au budget cette année, il y a lieu de voter une reprise anticipée des résultats comme cela est prévu par les inscriptions budgétaires et comptables applicables. Elle doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel validé par le Comptable public jointe à la délibération. 2 La détermination et l'affectation du résultat prévisionnel 2025 du budget du C.C.A.S. se présente comme suit :

Commune de Pélussin 2025		CCAS
Fonctionnement	Dépenses 2025	25 764,61 €
	Recettes 2025	17 031,95 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 8 732,66 €</b>
	Résultat n-1 reporté	9 305,64 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>572,98 €</b>
Investissement	Dépenses 2025	- €
	Recettes 2025	439,00 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>439,00 €</b>
	Résultat n-1 reporté	878,00 €
	<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 317,00 €</b>

*Restes à réaliser dépenses*

*Restes à réaliser recettes*

Besoin de financement global de la section d'investissement - €

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Affectation du résultat au 1068 de l'année n+1	- €
Résultat de fonctionnement à reporter au 002 de l'année n+1	572,98 €
Résultat d'investissement à reporter au 001 de l'année n+1	1 317,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264203621-20260304-2026-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026  
Publication : 17/03/2026

Vu l'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire M57 ;  
Vue la fiche de calcul du résultat prévisionnel validée par le Comptable public annexée à la présente délibération ;

*Après délibération et à l'unanimité,  
les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :*

- Décident de constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 tels que présentés ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 10 mars 2026,  
Michel DÉVRIEUX, Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264203621-20260304-2026-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026  
Publication : 17/03/2026